

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Directeur de l'Inspection et du Contrôle** / Pôle Entreprises.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences/DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Directeur de l'Inspection et du Contrôle Pôle Entreprises	-Directeur ; Ou -Chef de Département ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans dans le poste ; Ou -Chef de Division et assimilé ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 4 ans dans le poste.	-Maîtrise de la réglementation, produits et métiers de la CNSS ; -Maîtrise des normes et des procédures relatives au métier de l'inspection et du contrôle ; -Connaissance des techniques de la comptabilité générale et de la fiscalité ; -Veille juridique en matière de protection sociale et de lutte contre l'évasion sociale ; -Capacité à mettre en œuvre les orientations stratégiques de l'établissement en matière de la lutte contre le travail informel et la fraude sociale ; -Capacité à garantir la conformité des affiliés à la réglementation en vigueur en matière de déclarations et de cotisations relatives à la protection sociale ; -Connaissance des applicatifs informatiques relatifs au domaine ; -Force de proposition vis-à-vis de sa hiérarchie en matière d'Inspection et de Contrôle ; -Capacités organisationnelles et esprit de synthèse ; -Rigueur et sens de l'organisation.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Fiche de candidature
- CV
- Lettre de motivation
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cns.ma** au plus tard le **21 Mai 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général